

COMMUNIQUÉ
24 janvier 2019

**AIDE AUX PERSONNES AGEES :
VERS UN FINANCEMENT PLUS SOLIDAIRE**

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) a récemment présenté dans un rapport ces propositions pour un financement de l'aide aux personnes âgées vivant en établissement.

Cette proposition rappelle la nécessité de repenser le financement de l'aide aux personnes âgées dans son ensemble, à la fois en établissement comme à domicile, afin de réduire les coûts payés par les personnes âgées et leurs familles.



La diminution de ces coûts est l'un des enjeux auquel devra répondre la future loi autonomie promise par le Président E. MACRON pour 2019.

Cette réponse devra s'appuyer pour l'essentiel sur un système de financement solidaire qui, au-delà de permettre la diminution des coûts supportés par les personnes âgées, devra permettre d'augmenter significativement le nombre de professionnels et leur rémunération, tant en établissement qu'à domicile.

C'est en cela que l'AD-PA attend de la future loi qu'elle débouche enfin sur la création d'une prestation autonomie et que des moyens soient ainsi engagés en ce sens dès 2019.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées